



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 4 (niveau IV en 2019)

- **ADEA** (ex. BCCEA) Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale
- **EEA** (ex. BGEA) Encadrant d'entreprise artisanale
- **BTM** Brevet technique des métiers

NIVEAU 5 (niveau III en 2019)

- **BM** Brevet de maîtrise
- **BTMS** Brevet technique des métiers supérieur

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...

Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation



2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)



3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur



4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

L'accueil et l'information des candidats sont assurés dans les Chambres de métiers de chaque département.

Recevabilité de la demande :

1 | Retrait du dossier de pré-inscription

Vous effectuez la demande de VAE auprès de la Chambre de Métiers de votre choix qui en accuse réception.

Le dossier de pré-inscription vous est remis au cours d'un entretien avec un conseiller qui vous commente les rubriques du dossier et effectue une première vérification de l'adéquation entre le titre demandé et votre expérience.

Ce dossier comprend :

- une présentation de votre «identité professionnelle»,
- votre parcours professionnel,
- votre parcours extra-professionnel, ainsi que vos activités annexes pouvant être prises en compte dans la VAE,
- votre parcours de formation initiale et continue,
- une présentation de vos motivations et de votre projet,
- un recueil d'attestations.

2 | Vérification de la recevabilité au regard des conditions suivantes :

- Durée de l'expérience professionnelle d'au moins un an : l'activité peut avoir été exercée en continu ou discontinu, à temps plein ou temps partiel, la durée totale de l'activité étant calculée par cumul,
- La dernière période d'activité prise en compte ne doit pas dater de plus de 5 ans.
- Cohérence de l'expérience acquise au regard du titre demandé.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

L'accompagnement, non obligatoire, comprend 3 phases,

1 | Phase d'explicitation et d'investigation

- Pour clarifier la logique dans laquelle vous devez rédiger le dossier de preuves et mettre en concordance cette logique avec votre représentation.
- Pour vous permettre de construire un argumentaire pertinent, authentique, cohérent et riche d'informations afin que les éléments constitutifs de votre activité rendent lisibles les acquis de l'expérience.

2 | Phase de soutien à la rédaction du dossier

Pour vous aider à rédiger en reliant l'ensemble des éléments de votre expérience.

3 | Phase de préparation de la soutenance orale

- Rappel des règles et du déroulement-type de l'entretien,
- Simulation d'entretien.

La durée de l'accompagnement est laissée à l'initiative de chaque Chambre de métiers. CMA FRANCE préconise une **durée minimale de 8 heures** et une **durée maximale de 24 heures sur une durée de 12 mois**.

POUR QUEL COÛT ?

- La phase d'accueil et d'orientation est gratuite.
- Les phases d'étude de la recevabilité, d'accompagnement du candidat et d'organisation du jury sont payantes.
- La présentation du livret de pré-inscription (livret 1) en commission de recevabilité coûte **60 €**.
- L'accompagnement et le jury final : des possibilités de prise en charge existent en fonction du statut du candidat (chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi).

CONTACT

Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Ariège accueil@cm-ariège.fr

Aude Nathalie GROLLEAU : n.grolleau@cm-aude.fr

Aveyron artisanat@cm-aveyron.fr

Gard Anne PARDO : anne.pardo@cma-gard.fr

Gers Laetitia COLLADO : l.collado@cma-gers.fr

Haute-Garonne Nathalie GROLLEAU : n.grolleau@cm-aude.fr

Hautes-Pyrénées Sylvia LI : s.li@cma65.fr

Hérault Caroline SOUBIROU-LAPLACE : c.soubirou@cma-herault.fr

Lot Vincent FROMENTEZE : v.fromenteze@cm-cahors.fr

Lozère Arnaud PRUNET : arnaud.prUNET@cm-lozere.fr

Pyrénées-Orientales Cathy JEAN : cathy.jean@cma66.fr

Tarn Stéphanie BEL : stephanie.bel@cm-tarn.fr

Tarn-et-Garonne Céline FURTADO : c.furtado@cm-montauban.fr

SUR INTERNET

<https://www.crma-occitanie.fr/>

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70